

40. Question de Monsieur Georges VERZIN, conseiller communal, du 10 décembre 2021 -- Vraag van de heer Georges VERZIN, gemeenteraadslid, van 10 december 2021.

Les risques psychologiques sociaux au sein du département infrastructure

En son temps j'ai pu examiner le contenu de l'analyse 520/55/B/070 du 9 février 2021 relatif au résultat d'une mission de consultance dans le cadre d'une demande de ré-organisation sollicitée par le Département SPEV.

Dans cette analyse, il est fait état d'une enquête réalisée par "Cohezio/Arista" dans le courant de l'année 2017/2018 sur les risques "psycho-sociaux" au sein du département "Infrastructures".

J'en ai évidemment demandé copie et après de nombreux rappels j'ai finalement été autorisé début novembre (!) à "consulter" le document en question en présence de Madame Claes et d'un fonctionnaire apparemment conseiller juridique de votre cabinet qui m'a indiqué sur un ton péremptoire que ce document revêtait un caractère essentiellement confidentiel.

C'est évidemment une nouvelle preuve de la frilosité de votre administration en regard du principe constitutionnel et légal de transparence comme l'a relaté encore il y a peu la presse.

Je m'en ouvrirai au Ministre régionale chargé de la tutelle sur les pouvoirs locaux en lui demandant de vous inviter à me communiquer copie in extension de ce document.

Mais là n'est pas l'essentiel aujourd'hui.

Les quelques éléments que j'ai pu relever dans ce document lors de cette "consultation surveillée", me permettent d'ores et déjà d'affirmer que "Cohezio/Arista" révèlent de graves dysfonctionnements au sein de ce département et plus spécialement entre son directeur et le directeur du département 'SPEV' et invitent l'autorité à réfléchir sans retard aux mesures à prendre.

Je n'ose évidemment pas imaginer que la ligne hiérarchique n'ait pas immédiatement informé le Collège des Bourgmestre et Echevins de ce constat et proposé des solutions à court terme.

Pouvez-vous me le confirmer, me préciser les dates du rapport, la décision intervenue et m'en communiquer copie?

Vu l'ancienneté de ce dossier, les nombreux rappels que j'ai dû envoyer et l'apparente facilité de la réponse à donner en l'occurrence, je vous saurais gré de bien vouloir réserver à la présente le bénéfice de l'urgence.

Réponse :

Le rapport établi en 2018 par le Conseiller en prévention externe, SPMT-ARISTA, concernant une analyse des risques psychosociaux au sein du département Schaerbeek Propreté & Espaces Verts doit être considéré comme un document strictement confidentiel et non comme un document de travail ordinaire.

La garantie d'anonymat des réponses ne peut en effet être parfaitement assurée en raison du faible nombre de personnes ayant participé aux entretiens d'une part, et de l'utilisation des intitulés de fonction, d'autre part.

Ceci explique les précautions particulières prises pour la consultation et la diffusion de ce document tant aujourd'hui qu'en 2018.

La communication de ce rapport en l'état n'aurait pas été de nature à apaiser les tensions, voire aurait pu les attiser.

La demande des pièces mentionnées dans votre question est donc sans objet.

Pour autant, il va de soi que les constats ont été pris très au sérieux et ont mené à un processus de suivi qui se poursuit encore à l'heure actuelle.